

Compte rendu du conseil municipal du 28-03-2025

Le 28 mars 2025 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de La Sône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SEYVE, Le Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2025

Etaient présents : M. SEYVE Patrick, M. MARCHAND Philippe, Mme Marie-Pierre VIVIER, M. SCHURRLE Franck, Mme PÉREZ Madeleine, Mme SEYVE Elisabeth, M. BERNOUX Emmanuel, M. MOLLIER Bertrand, M. IMBERT Philippe, M. BADIN Philippe, M. BARBERO Jean.

Absents excusés : M. DELANOY Frédéric, M. MARTIN-GARIN Patrice, M. GLENAT Christian.

La séance est ouverte à 18h30 et Mme Marie-Pierre VIVIER est nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle l'Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 12/12/2024
2. Approbation du compte financier unique 2024
3. Délibération affectation résultats 2024
4. Vote des taux d'imposition commune 2025
5. Projets travaux 2025
6. Vote du budget primitif commune 2025
7. Délibération transfert de compétence pour « Création et gestion d'un crématorium » à la SMVIC
8. Délibération donnant mandat au cdg38 pour consultation contrats de groupes
9. Délibération de principe pour création d'un point de contact « La Poste agence communale »
10. Délibération admission en non-valeur.
11. Questions diverses

1. Approbation procès-verbal du 12-12-2025

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12-12-2024

2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la création du CFU pour la l'exécution du budget 2024. Ce dernier remplace le compte de gestion et le compte administratif en un seul document, simplifiant la lecture des comptes locaux commun entre l'ordonnateur et le comptable.

Monsieur le Maire présente le compte financier Unique 2024 ainsi :

PRESENTATION GENERAL DU COMPTE FINANCIER					
			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	598 757,00	684 787,08	1 283 544,08
	Recettes réalisées	B	422 653,51	552 490,82	975 144,33
	Reste à réaliser	C	17 691,00	0,00	17 691,00
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	D	409 081,25	827 402,00	1 236 483,25
	Dépenses réalisées	E	245 727,68	430 339,46	676 067,14
	Restes à réaliser	F	27 350,00	0,00	27 350,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	176 925,83	122 151,36	299 077,19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-189 675,75	142 614,92	-47 060,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-12 749,92	264 766,28	252 016,36
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	I= C-F	-9 659,00	0,00	-9 659,00
Résultats cumulés	Excédent/déficit	G+H+I	-22 408,92	264 766,28	242 357,36

Approbation du CFU 2024 à 10 voix pour des membres présents (11) du conseil municipal, (le maire ne participant pas au vote)

3. Affectation des résultats 2023

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2023, donne son accord à l'unanimité des membres présents pour l'affectation des résultats :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	122 151.36 €
Résultat antérieur reporté	142 614.92 €
Résultat à affecter	264 766.28 €
Solde d'exécution d'investissement	-12 749.92 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-9 659.00 €
Besoin de financement	-22 408.92 €
Affectation	264 766.28 €
Affectation en réserve R 1068	22 408.92 €
Report en fonctionnement R 002	242 357.36 €

Approbation du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

4. Vote des taux d'imposition de la commune 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter la fiscalité pour l'année 2025, il précise que la commune reste bien en dessous de la moyenne du départementale :

Taxe foncier bâti : 28,71 %
Taxe foncière non bâti : 34,61 %
Taxe d'habitation : 5,61 %

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2025

5. Projets travaux 2025

Monsieur le Maire présente les différents projets pour l'année 2025 :

- a) Etat des lieux des bâtiments des Lacets et de l'Ancien cinéma, afin de détenir des plans servant pour d'autres projets.
- b) Portail métallique, bâtiment ancien cinéma
 - a) Escalier extérieur pour accéder au 1er étage du bâtiment des lacets (pôle culturel)
 - b) Consigne à vélos sur l'aire des multisports
 - c) Modification de l'entrée de l'agglomération sur RD 71 et la route de St-Hilaire
 - d) Marquage routier, grande rue et allée des marronniers pour sécuriser les pétions
 - e) Achat de différents matériels pour l'ancien cinéma et la cantine
 - f) Remplacement des ordinateurs en mairie
 - g) Achat de matériels roulant et outillage divers
 - h) Achat de mobiliers pour la salle de l'ancien cinéma
 - i) Dernière phase de travaux de l'éclairage public (LED)
 - j) Dernière phase de travaux pour la remise en état de l'appartement à l'école des marronniers
 - k) Dernière phase de travaux d'électricité sur le programme 2024 sur l'ancien cinéma

Le montant de ces travaux est estimé à 113 871,06 €

Les subventions de travaux antérieurs vont être versées cette année pour la somme totale de 82 137€.

Vote du budget primitif 2025

Sous la présidence de M. SEYVE Patrick, le Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget primitif 2025 qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
765.213 €	765.213 €	282.716 €	282.716 €

Approbation du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

6. **Transfert de compétence « création et gestion d'un crématorium » à la SMVIC**

Le maire expose à l'assemblée la forte progression constatée en France, des crémations, dû à l'évolution de la société.

Les sites existants sont peu nombreux sur notre territoire et allonge les délais pour les familles.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) propose aux communes membres de leur transférer la compétence pour la création et la gestion d'un crématorium.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

7. **Contrats groupes- demandes de mandat pour prestations titres restaurant, mutuelle santé et l'assurance statutaire.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de mandat pour la consultation proposée par le Cdg38 concernant la mutualisation des contrats groupes pour les titres restaurant à effet du 01/01/2026, la mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027 et l'assurance statutaire à effet du 01/01/2026, afin d'être intégré à leur cahier des charges, sans être obligé de souscrire à ces contrats lors de leur attribution.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

8. **Admission en non-valeur exercices 2022 et 2023 liste 6938321212**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 22 octobre 2024 il est demandé à la commune de bien vouloir admettre en non-valeur la liste n° 6938321212, des titres non réglés de 2022 et 2023, pour la somme totale de 540.16 €.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité des membres présents

9. **Questions diverses**

a) **Travaux TE 38**

Monsieur le Maire informe l'assemblée le renforcement du réseau électrique du poste « Espinasse » sous maîtrise d'ouvrage du TE38 et subventionné à 100% par ce dernier. Le montant de ces travaux s'élèvent à 38.237 € TTC

b) **Commission communale des impôts**

Elle se réunira le jeudi 15 mai 2025 à 17h30 en mairie. Une convocation sera envoyée aux membres de la commission.

c) **Commémoration du 08 mai**

Il est décidé de faire la commémoration le jeudi 8 mai 2025 à 11h30.

La séance a été levée à 20h30